

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Delphine Bachmann, Jean-Marc Guinchard, Patricia Bidaux, Olivier Cerutti, Sébastien Desfayes, Anne Marie von Arx-Vernon, Jacques Blondin, Bertrand Buchs, Jean-Luc Forni, François Lance, Souheil Sayegh, Christina Meissner, Claude Bocquet*

*Date de dépôt : 28 avril 2020*

## **Proposition de motion**

### **pour un maintien de l'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la crise pandémique du Covid-19 a contraint les écoles à fermer le 13 mars dernier, de même que les structures d'accueil préscolaire sauf service minimum nécessaire ;
- que la plupart des parents ont dû continuer à travailler tout en s'occupant de leurs enfants ;
- que d'autres (indépendants notamment) ont vu leurs activités diminuées, ou tout simplement arrêtées ;
- que le déconfinement progressif va permettre à ces derniers de reprendre leur travail, avec une surcharge et un rattrapage à faire ;
- que les frontières continueront probablement d'être fermées et la mobilité interne limitée pour des raisons sanitaires ;
- que beaucoup de familles, en raison des points mentionnés précédemment, soit n'auront pas les moyens de partir en vacances, soit devront continuer à travailler de toute façon pour rattraper la période de confinement ;
- que très souvent, durant l'été, les structures d'accueil préscolaires ferment et les possibilités d'accueil pour les enfants d'âge scolaire sont limitées et très prisées ;

- qu'il semble qu'il sera peu probable que les grands-parents, souvent considérés comme personnes à risque de par leur âge, puissent garder leurs petits-enfants ;

invite le Conseil d'Etat

en partenariat avec les communes, les associations, la FASE et la Fondation Pro Juventute :

- à maintenir un accueil en continu durant l'été dans les institutions de la petite enfance ;
- à assurer le nombre de places nécessaires dans les activités de loisirs durant l'été pour les enfants en âge scolaire.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La crise sanitaire que traverse actuellement notre canton ébranle nos vies familiale, sociale et professionnelle. Elle met plus que jamais en exergue les failles et fractures sociales de nos sociétés quant à l'accès aux prestations et services les plus essentiels ou quant à la disparité des moyens pour parer aux conséquences diverses du confinement.

La crise a notamment contraint les écoles à fermer le 13 mars dernier, ainsi que les structures d'accueil préscolaire, celles-ci garantissant néanmoins un service minimum nécessaire.

Cette situation a rendu la conciliation famille-travail plus difficile encore pour des parents dont les obligations professionnelles ont été maintenues pendant la période de confinement.

La diminution, voire l'arrêt, des activités professionnelles pour d'autres parents, indépendants notamment, appelle à un déconfinement progressif et responsable, qui permettra une reprise du travail, avec sans aucun doute une surcharge et un rattrapage à faire.

Dans les deux cas, la nécessité de structures d'accueil préscolaire ou scolaire fait sens, en particulier pendant la période estivale. En effet, la mobilité internationale et nationale risque d'être fortement limitée pour des raisons sanitaires, sans compter que beaucoup de familles n'auront pas les moyens de partir en vacances ou devront continuer à travailler de toute façon pour rattraper la période de confinement.

Or, très souvent pendant l'été, les structures d'accueil préscolaires ferment et les possibilités d'accueil pour les enfants d'âge scolaire restent limitées alors qu'elles sont très prisées.

De plus, il semble peu probable que les grands-parents, souvent considérés comme personnes à risque de par leur âge, puissent garder leurs petits-enfants aux mêmes conditions que d'ordinaire pendant cette période.

La présente motion invite donc le Conseil d'Etat, en collaboration avec les communes, les associations, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et la Fondation Pro Juventute, à maintenir un accueil en continu durant l'été dans les institutions de la petite enfance ainsi qu'à assurer le nombre de places nécessaires dans les activités de loisirs durant l'été pour les enfants en âge scolaire.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames les députées et Messieurs les députés, à faire bon accueil à la présente motion.